

(1)

( N° 33. )

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 17 AOUT 1880.

---

GRANDE NATURALISATION.

---

**PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.**

---

*Demande du sieur Arthur-Paul-Thomas LIEBRECHT.*

---

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu la demande du sieur Arthur-Paul-Thomas Liebrecht, docteur en médecine, à Liège, né à Berlin, le 13 décembre 1844, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu le § 1<sup>er</sup> de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1833 ;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Arthur-Paul-Thomas Liebrecht.

*Le Secrétaire,*  
VICTOR LUCQ.

*Le Président,*  
E. VANDAM.

---